

**ASSISTANCE TECHNIQUE DE PROGICIELS DE LA GAMME MAGNUS AVEC LA
SOCIETE BERGER LEVRAULT**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art.92,

DÉCIDE

De reconduire le contrat de service BL EASY - Collectivité avec la Société BERGER LEVRAULT 64 rue Jean Rostand (31670) à LABEGE.

Cette prestation concerne l'assistance technique sur les progiciels de la gamme MAGNUS installés dans les divers services (Finances, Ressources Humaines, Urbanisme, État Civil – Cimetière), Suivi de compte personnalisé BL Collectivité, Assistance personnalisée BL Collectivité, Journées d'intervention BL EASY – Collectivité.

La durée du contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la date d'échéance du 31 décembre 2026.

La révision du prix s'effectue chaque année au 1^{er} janvier par application de la formule prévue à l'article 8 du contrat de services.

Le montant de la redevance forfaitaire de cette prestation pour l'année 2024 est de 4 330.00 € HT, soit un total de 5 196.00 € TTC.

Annexe : Contrat de services

Fait à WAZIERS, le 2 JANVIER 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS

